

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

P. VINOGRADOFF, **The growth of the Manor**. Londres, Sonnenschein, 1905, in-8; viii-384 pp.

M. Vinogradoff, jadis professeur à l'Université de Moscou, maintenant un des plus illustres maîtres de l'Université d'Oxford, avait déjà publié en 1892 un livre important sur les classes rurales anglaises au Moyen Age, *Villainage in England*. S'aidant de nombreux travaux parus depuis ce temps, notamment des études si remarquables de Maitland et de M. Round sur l'époque du Domesday-Book, le savant juriste entreprend dans son nouvel ouvrage d'expliquer comment est né en Angleterre le régime seigneurial, qui a coexisté avec le régime plus ancien de l'*Open-field* ou « champ sans clôture », et de la communauté de village.

La question des origines du régime seigneurial et domanial, du « Manoir », est particulièrement obscure et complexe en Angleterre, parce que l'Angleterre n'a subi qu'une romanisation partielle, et sur laquelle nous sommes très faiblement renseignés. Les « romanistes » et les « germanistes » d'Outre-Manche se querelleront sans doute indéfiniment, car ils se battent surtout à coups d'hypothèses. Leur principal sujet de controverse est précisément l'origine du « Manoir ». Ils ne s'entendent que sur un point : dans un camp comme dans l'autre, on dénie toute importance à l'élément celtique.

M. Vinogradoff a pensé avec juste raison qu'il n'était pas raisonnable de prétendre expliquer par une formule unique un état de choses très complexe, qui a dû varier non seulement dans le temps, mais dans l'espace. Il a adopté une méthode éclectique que nous considérons comme très sage, et comme capable seule de conduire à la solution véritable. Il a repoussé le dangereux procédé de la recherche régressive, de la démonstration « à reculons », qui a conduit M. Seebohm à résoudre le même problème de la façon la plus arbitraire et la plus inadmissible.

Il commence donc par étudier, non les restes modernes de l'*Open-field*, mais les coutumes que nous pouvons légitimement attribuer à la

Bretagne celtique, et y découvre les racines de la communauté de village, qui, selon lui, a joué un rôle des plus importants dans l'organisation manoriale. La civilisation romaine ne lui paraît pas avoir laissé une empreinte aussi profonde; c'est cependant, de son aveu, une époque de progrès matériels, et il croit que la formation d'un certain nombre de *villae*, de grands domaines à l'italienne, n'a pas été sans effet sur l'agriculture et le système foncier des temps postérieurs. L'invasion des Anglo-Saxons est un événement considérable, dont les germanistes ont à peine exagéré les résultats; toute la face de l'Angleterre en est changée; mais cette catastrophe même ne détruit pas toutes les pratiques agricoles, toutes les coutumes villageoises des Bretons; de la combinaison des divers éléments celtique, romain, germanique, naît un système social nouveau: les campagnes sont cultivées en coopération par une masse de petits propriétaires libres, les *ceorls*.

La civilisation anglo-saxonne n'est pas une; ses transformations ont été profondes, depuis le sixième jusqu'au onzième siècle. Il se crée peu à peu une aristocratie militaire qui est en même temps une aristocratie rurale, et au-dessus de la communauté de village, qui ne disparaît point pour cela, se développe l'autorité seigneuriale. La nécessité d'une armée de guerriers professionnels, pour résister aux invasions danoises, rend plus générale et plus rapide cette évolution, très préjudiciable à l'indépendance des *ceorls*. Cependant, bien que liée aux grands propriétaires par la recommandation, par la juridiction seigneuriale et déjà par des taxes et des redevances, la masse des cultivateurs est encore libre. Le *villanus* du Domesday-Book n'est pas un serf.

La conquête normande précipite la formation du système manorial, en simplifiant les cadres sociaux, aux dépens des petits propriétaires libres, et en constituant définitivement une noblesse terrienne. Au xiii^e siècle, le vilain est devenu un serf. Cependant la communauté de village subsiste; l'exploitation agricole, les rapports des paysans avec le lord, ont en grande partie pour principes les coutumes immémoriales du *township*.

On voit quelle position a choisie M. Vinogradoff, et quelles solutions il propose pour la question de l'origine du servage anglais et la question de l'origine du régime domanial. Tandis que M. Seebohm voyait dans la masse des paysans de la campagne anglo-saxonne, dans les *ceorls*, des indigènes vaincus et réduits en servage par les envahisseurs germaniques, M. Vinogradoff estime que les *ceorls* étaient des petits propriétaires libres, et que cette classe libre agricole n'a été réduite que progressivement à la dépendance. Il pense que le manoir ne s'est définitivement constitué qu'après la conquête normande; il attache une importance considérable à la communauté de village, dont il aperçoit les premiers germes dans la plus lointaine antiquité, et qu'il croit complètement organisée dès l'époque anglo-saxonne; ce n'est pas le régime seigneurial, c'est le régime de la communauté de village qui, à ses yeux, explique le développement économique de la société rurale anglaise avant la conquête normande.

Les pages relatives à la communauté de village anglo-saxonne sont, forcément sans doute, les moins satisfaisantes et les moins convaincantes

du livre. Il est bien hardi de reconstruire le township anglo-saxon à l'aide d'inductions fondées sur des textes du ^{xiii}^e et du ^{xiv}^e siècle; c'est, à certains égards, encourir les mêmes reproches de conjecture hasardeuse qui ont été faits à M. Seebohm. Maitland a conseillé de ne point prêter au village anglo-saxon une organisation sociale et économique qu'en bien des cas il ne pouvait guère avoir, et il a indiqué les bonnes raisons qu'il y a d'être prudent: il a remarqué que les affaires à régler, dans un village libre, étaient bien peu nombreuses, et surtout que beaucoup de ces villages étaient très petits. D'autre part, je me demande si M. Vinogradoff n'aurait pas dû examiner quelle influence la conquête normande a pu avoir sur le développement des communautés rurales. Il faudrait reprendre cette question de l'*English village community*, du point de vue normand, et méditer certains chapitres du livre de M. Léopold Delisle sur la classe agricole en Normandie; on ne peut qu'être frappé de l'importance, prouvée par des textes précis et datés, qu'avait en ce duché la communauté rurale, même avant le débarquement de Guillaume en Angleterre; et il faut sans doute admettre avec M. Delisle que « les compagnons de Guillaume renouvelèrent de plus d'une façon la face de l'Angleterre ».

La forme matérielle du livre de M. Vinogradoff oblige à une critique assez grave. Par une innovation bizarre et déplorable, les notes ne se trouvent à aucun des endroits où l'on peut être tenté de les chercher: ni en bas des pages, ni à la fin du volume, ni à la fin de chaque chapitre; elles sont réparties en trois groupes, terminant chacune des trois grandes divisions de l'ouvrage. C'est là une disposition tout à fait malencontreuse, qui rend la lecture fatigante sans présenter aucun avantage.

Il est presque inutile d'ajouter que le *Growth of the Manor* est un livre de la plus grande valeur. Le nom de son auteur avertit suffisamment qu'on y trouvera une étude approfondie et ingénieuse du sujet, une connaissance étendue et minutieuse des textes, un sens historique très fin, beaucoup de précision, de respect pour les nuances, de sincérité et de largeur d'esprit. Nul historien ne sait mieux que M. Vinogradoff comprendre et faire comprendre les transformations des mots et des choses.

CH. PETIT-DUTHILLIS.

GOSSART (ERNEST). **Espagnols et Flamands au XVI^e siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.** Bruxelles, Lamertin, 1905, xu-332 in-8.

Ce volume contient le début d'un récit clair et nourri de la lutte des Pays-Bas contre l'Espagne au ^{xvi}^e siècle. Ouvrage de seconde main, qui ne met en œuvre que des documents déjà publiés (quelques-uns d'ailleurs par les soins de M. G. lui-même) mais qui ne manque ni d'utilité ni d'intérêt.

La manière de présenter le sujet n'est pas sans nouveauté. Pendant longtemps on n'a voulu voir dans le conflit des Pays-Bas contre l'Espagne

qu'un épisode de la lutte entre Réforme et Contre-Réforme. M. G. lui restitue son sens politique, en mettant au premier plan « les efforts soutenus par le fils de Charles-Quint afin de retenir sous le joug un pays qui lui servait de point d'appui aussi bien pour remplir son rôle de chef de la famille de Habsbourg, que pour s'acquitter de sa mission de champion du catholicisme ». En même temps l'auteur manifeste un souci louable de noter, à côté des causes proprement politiques des événements qu'il étudie, certaines de leurs causes sinon économiques, du moins financières. Témoignages de bonne volonté bien insuffisants encore, mais que l'histoire économique ne saurait négliger.

Quel dommage pourtant que nous n'ayons toujours, avec le travail de M. G., que le début d'une histoire politique et religieuse de la révolution des Pays-Bas ! Il y a tout un côté des événements, tout un ordre de causes que l'auteur ne saisit pas, qui lui échappe. Prenons par exemple les chapitres du début, ceux que M. G. consacre au gouvernement de Granvelle et à sa rupture avec Guillaume d'Orange. L'auteur établit un parallèle entre le Prince et le Cardinal : « Les incidents de la lutte entre ces deux natures si opposées, écrit-il (p. 101), font saisir sur le vif l'antipathie profonde qui existait entre les chefs du parti national et ceux qui soutenaient... l'absolutisme royal ». Opposition de nature, soit — (encore que, notons-le, elle n'ait pas éclaté dès l'origine entre le prélat et Guillaume d'Orange) ; conflit naturel entre le chef du parti national et le grand serviteur de l'absolutisme de Philippe II, évidemment ; mais est-ce tout ? N'y a-t-il pas un facteur que M. G. néglige, un facteur de toute première importance : celui-ci, que Granvelle, Granvelle le parvenu, le bourgeois arrivé, le petit-fils d'un humble notaire d'Ornans en Franche-Comté, incarne de par ses origines et ses relations, en face d'une noblesse pauvre, turbulente, privée d'emplois rémunérateurs et atteinte dans ses revenus par toute l'évolution économique et sociale du temps, cette domination des gens de robe, courte ou longue, cette maîtrise des « consaulx » qui leur est si odieuse non pas seulement sans doute pour des raisons politiques, mais avant tout pour des raisons de malaise économique et de décadence sociale ?

Voilà ce que nous montrent une foule de textes, que M. G. connaît bien et dont le sens n'a pu lui échapper¹. Voilà ce que confirme l'histoire

1. Le Discours sur le règne de Philippe II de Viglius (édit. Wanters, p. 77 sq.) et les Mémoires d'Hopperus (ch. vi, § xii) signalent nettement cet état d'esprit des chevaliers et des seigneurs qui prétendaient que selon les anciennes coutumes, « devant que les consaulx fussent ordonnez, le gouvernement des estatz, finances et surintendance de la justice devoit appartenir aux seigneurs et chevaliers principaulx du pays esgallement ». Cf. également des incidents significatifs : l'altercation du comte d'Horlstraate avec le président de la Chambre des Comptes de Brabant, Longin (*Papiers d'État de Granvelle*, p. p. Weiss, t. VII, p. 399), des remarques de Granvelle, comme quoi « les gens militaires » s'arment « contre l'église et la justice et les longues robes » etc... De même l'idée du Cardinal dont parle M. G., d'intéresser à l'Espagne les seigneurs flamands en leur donnant des commanderies et en confiant de grands commandements, en Italie aux principaux d'entre eux, idée fondée sur le sentiment très juste des motifs d'ordre économique et social qui entraînaient dans la lutte les nobles des Pays-Bas *en tant que nobles*.

assez curieuse à ce point de vue, d'un petit pays rattaché administrativement au gouvernement des Pays-Bas : la Franche-Comté, cette « Bourgogne » dont Granvelle était originaire, à laquelle appartenaient avec les Marnix, savoyards d'origine mais possessionnés en Comté, bien des seigneurs : Pierre d'Andelot, Marc et Claude-François de Rye, Jean de Poupet (M. de la Chaux) qui prirent une part active au mouvement de la Ligue des Flèches, qui furent les amis, les confidents de Guillaume d'Orange, lui-même possesseur, comme héritier des Chalon, d'un bon tiers des seigneuries comtoises, et qui s'efforcèrent curieusement de susciter en Comté un état d'esprit analogue à celui des nobles des Pays-Bas — hostile à Granvelle, non seulement parce que Granvelle était autoritaire, mais parce qu'il représentait à leurs yeux la classe expropriatrice de la noblesse, la classe bourgeoise¹.

Aux Pays-Bas comme en Franche-Comté, derrière la lutte politique et la lutte religieuse s'esquisse ainsi une véritable lutte de classes, dont il faudrait saisir et restituer l'histoire. M. G. ne l'a pas vu, ou s'est interdit de le montrer. Et son récit en souffre bien souvent, comme ses appréciations. Il y aurait beaucoup à dire par exemple, sur le portrait qu'il trace de Granvelle et de son activité aux Pays-Bas. Outre que les « portraits moraux », aussi brefs et catégoriques qu'ils doivent être dans un précis, ont toujours quelque chose d'arbitraire même lorsqu'ils s'appuient sur des textes², — Gachard s'appuyait sur des textes pour faire l'apologie de Granvelle comme M. G. pour en faire le procès, — il me semble que le jugement d'ensemble de l'auteur sur le Cardinal n'est pas toujours très équitable. M. G. cède trop peut-être à un certain désir de simplification : Granvelle d'un côté, représentant à lui tout seul l'absolutisme ; en face, les hommes de la révolution. Tout n'est pas faux sans doute dans cette façon de présenter les choses ; et ce que dit M. G. à plusieurs reprises de l'absolu dévouement du Cardinal au service du roi, de sa « conscience professionnelle » de ministre ne manque pas de finesse. Mais il n'est pas juste de présenter Granvelle comme le maître absolu des Pays-Bas de 1561 à 1564. Le maître absolu, il ne l'est d'aucune façon. Il doit compter chaque jour avec Marguerite de Parme qui a sa politique et sa diplomatie

1. C'est du moins ce que nous essaierons d'établir dans une étude, à paraître prochainement, sur la Franche-Comté au temps de Philippe II.

2. Les textes qu'allègue M. G. ne nous paraissent pas toujours très bien choisis, ou ne contiennent pas ce que l'auteur en voudrait tirer. Par ex., p. 40, il cite un passage de la très intéressante lettre du Cardinal à Cl. Belin (Weiss, III, 162) où Granvelle déclare n'être, en tant que ministre, ni Flamand ni Italien, mais « homme de partout » — et il ajoute : « C'est ce caractère entier, cette humeur despotique qui... soulevèrent tant de colères contre lui. » On chercherait vainement trace dans la citation et dans toute la lettre de ce caractère entier et de cette humeur despotique qui indignent M. G. De même le passage de la lettre à Viglius que cite M. G. (p. 45) n'a pas un sens général. Il s'agit des menées de S. Renard, l'ennemi personnel, particulier de Granvelle — celui à qui jamais le Cardinal n'a pardonné : et il serait naïf de s'étonner qu'il ait manqué de mansuétude pour un homme comme Renard, qui avait tout fait pour procurer sa disgrâce. N'y a-t-il pas aussi quelque exagération à faire de Granvelle — du Granvelle de 1567 et 1568 — l'inspirateur de toutes les mesures odieuses prises par le duc d'Albe ?

à elle et qui se détache de plus en plus de son ministre; il doit compter avec Philippe II auprès duquel il est violemment et sans trêve attaqué, notamment par ce curieux personnage qu'est Simon Renard¹. La vie de Granvelle de 1559 à 1564 est une vie de lutte incessante, non seulement contre la révolution naissante, mais contre ses ennemis à la cour, les Espagnols, les Comtois, les Flamands, Ruy Gomez et ses clients, Simon Renard et ses amis². Et il ne faut pas l'oublier, comme semble le faire M. G.: Le Granvelle de 1560 est un Granvelle atteint, diminué. Il a reçu déjà un coup assez rude. Il n'est plus, comme l'avait été son père auprès de Charles-Quint, comme il l'avait été lui-même auprès de Philippe II sinon en titre du moins en fait, le ministre d'État de son maître. Il n'est que le ministre adjoint à la gouvernante d'une partie des États de ce maître. S'il avait tenu compte de ce fait, M. G. se serait épargné quelque flottement dans ses appréciations. Discutant les griefs des Flamands qui reprochaient au Cardinal d'être étranger, il écrit: « Cependant Granvelle appartenait à un État héréditaire de la Maison d'Autriche, la Bourgogne, et les Bourguignons avaient toujours été mis dans les conseils du prince sur le même pied que les sujets des Pays-Bas. » Mais là n'est pas la question! Il ne s'agissait aucunement de la légitimité ou de l'illégitimité de l'emploi des Bourguignons « dans les conseils du prince » — mais de leur emploi dans les affaires exclusivement, spécifiquement flamandes. Si Granvelle, ministre d'état de son maître, n'aurait pu être réputé légitimement étranger par aucun des sujets de Philippe II, ministre pour les Pays-Bas au contraire et pour les Pays-Bas seuls, il pouvait avec quelque raison être traité d'étranger par les seigneurs flamands. Les seigneurs comtois se seraient opposés avec une énergie toute pareille à ce que le gouverneur de leur province, ou le Président de leur Parlement fût non un Comtois mais un Flamand.

Ces différences d'appréciation — pour n'être pas sans importance — n'influent en rien d'ailleurs sur le témoignage qu'il convient de rendre du livre de M. G., livre consciencieux qui reste, avec sa documentation abondante et sa liste utile d'ouvrages consultés, un précis exact et clair d'événements compliqués mais intéressants³.

LUCIEN FENYNE.

1. M. G. aurait trouvé d'utiles indications à ce sujet dans la brochure consciencieuse de Tridon (M.): Simon Renard..., sa lutte avec le Cardinal Granvelle (Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 1881; à part, Besançon, 1881, in-8).

2. M. G. parle (p. 37) des dénonciations constantes de Granvelle, de « toutes sortes d'accusations le plus souvent vagues dans lesquelles il représentait les seigneurs sapant l'autorité du souverain, etc. » — Mais il omet de dire que ces accusations vagues n'étaient le plus souvent que des réponses à d'autres accusations — de haute trahison ou de concussion — que ses ennemis répandaient sur son compte.

3. À signaler quelques incorrections dans la transcription des noms propres. Il faut lire, p. 39, Du Moulin au lieu de Demoulin; p. 40, Cl. Belin au lieu de Bélin; p. 114, Chevreux au lieu de Chevrault; p. 114, 153 sq., Chantonay et non Chantonay. P. 101, un lapsus « les incidents de la lutte... fait saisir ». P. 52-53, M. G. aurait pu citer le bon travail de Cardon sur la Fondation de l'Université de Douai.